Le déserteur

Nom: Duret

Prénom: Barthélémy

Motif/décision: Désertion
Condamné par contumace à mort et à l'amende

Jugé par: Le Conseil de guerre spécial de Civita Vecchia (IT) le 12 décembre 1808

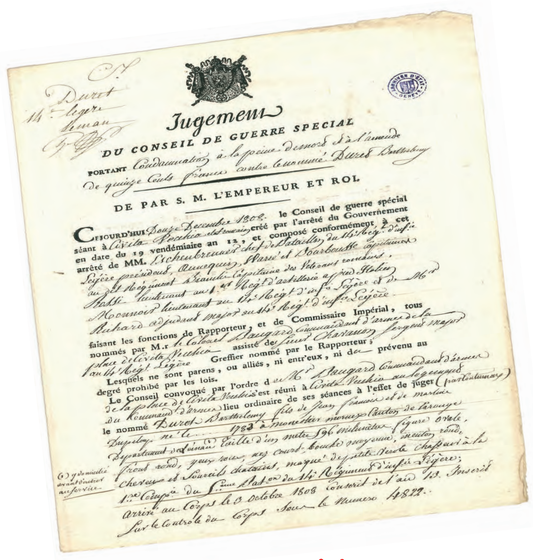
Jugement
DU CONSEIL DE GUERRE SPECIAL
DE PAR S. M. L'EMPEREUR ET ROI

Genève est sous le joug de Napoléon et les Genevois, alors considérés comme des citoyens français, sont soumis aux lois françaises. De nombreux habitants du nouveau département du Léman sont enrôlés dans l'armée impériale (la conscription) et envoyés dans les territoires conquis.

Les conscrits déserteurs sont jugés par un tribunal militaire, le Conseil de guerre spécial, sur les lieux de leur affectation. La lecture de tels jugements fournit des multiples indications : sur la législation en vigueur, les conscrits eux-mêmes, le déroulement de la procédure, les peines et leurs modalités d'exécution.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX
POUVOIR JUDICIAIRE